



## MAIRIE DE COLOMBIÈS

12240

Téléphone : 05 65 69 9212

Courriel : [mairie@colombies.fr](mailto:mairie@colombies.fr)

Le 06 juin 2025

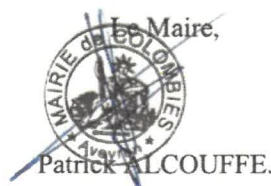
### **Objet : Réunion du conseil municipal – Convocation.**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le **vendredi 24 octobre 2025 à 20h 30**, salle du conseil de la mairie de Colombiès.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

  
Maire,  
Patrick ALCOUFFE.

### **Ordre du jour :**

- Réhabilitation énergétique de la M.A.R.P.A. – MAPA n° 01-2025 : Attribution du lot n° 01 « Isolation » ;
- Réhabilitation énergétique de la M.A.R.P.A. – MAPA n° 01-2025 : Attribution du lot n° 02 « Électricité » ;
- Réhabilitation énergétique de la M.A.R.P.A. – MAPA n° 01-2025 : Attribution du lot n° 01 « Chauffage - Ventilation » ;
- Modification de l'attribution de compensation de la commune relative à l'évolution des documents d'urbanisme ;
- Modification des attributions de compensation liées au transfert de charges du Relais petite enfance ;
- Modification des attributions de compensation liées au transfert de charges des Structures petite enfance ;
- Modification des attributions de compensation liées au transfert de charges des Accueils collectifs de mineurs ;
- Ressources humaines : Modification du régime instaurant les heures complémentaires et supplémentaires ;
- Logement T4 de l'ancienne école de Talespues – Révision du loyer et de la redevance pour charges au 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;
- Financement communal de la pause méridienne et des activités extra-scolaires à l'école Saint-Joseph de Colombiès – Approbation du solde de participation à verser au titre de 2025 ;
- Renouvellement de la convention de financement de la restauration scolaire, de la pause méridienne et des activités extra-scolaires passées entre la commune et l'O.G.E.C. Saint-Joseph de Colombiès.

**Questions diverses :** Point sur le terrain situé à l'angle de la rue du Scieur et de la rue des Écoles ; Programme de voirie pour 2026 ; Point sur les terrains constructibles ; F.P.I.C. ; Avancement du réaménagement du bâtiment Pelous ; réfection du presbytère de Talespues.